Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 4 mars 2004

autorisant certains laboratoires à contrôler l'efficacité de la vaccination contre la rage chez certains carnivores domestiques

[notifiée sous le numéro C(2004) 646]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2004/233/CE)

(JO L 71 du 10.3.2004, p. 30)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Décision 2010/436/UE de la Commission du 9 août 2010	L 209	19	10.8.2010

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2004D0233:20091023:FR:PDF